

Rédacteur-Gérant  
**E. HARLY**

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:  
Lyon, 30, Rue Impériale  
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique  
à ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 c.  
Départements non limitrophes et gares 20 c.



Directeur-Administrateur  
**Adolphe PONET.**

ABONNEMENTS :

Un an, 41 francs. — Six mois, 6 francs.  
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque  
sur une maison de banque de Lyon  
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.  
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la  
somme par la poste dans le courant du mois.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

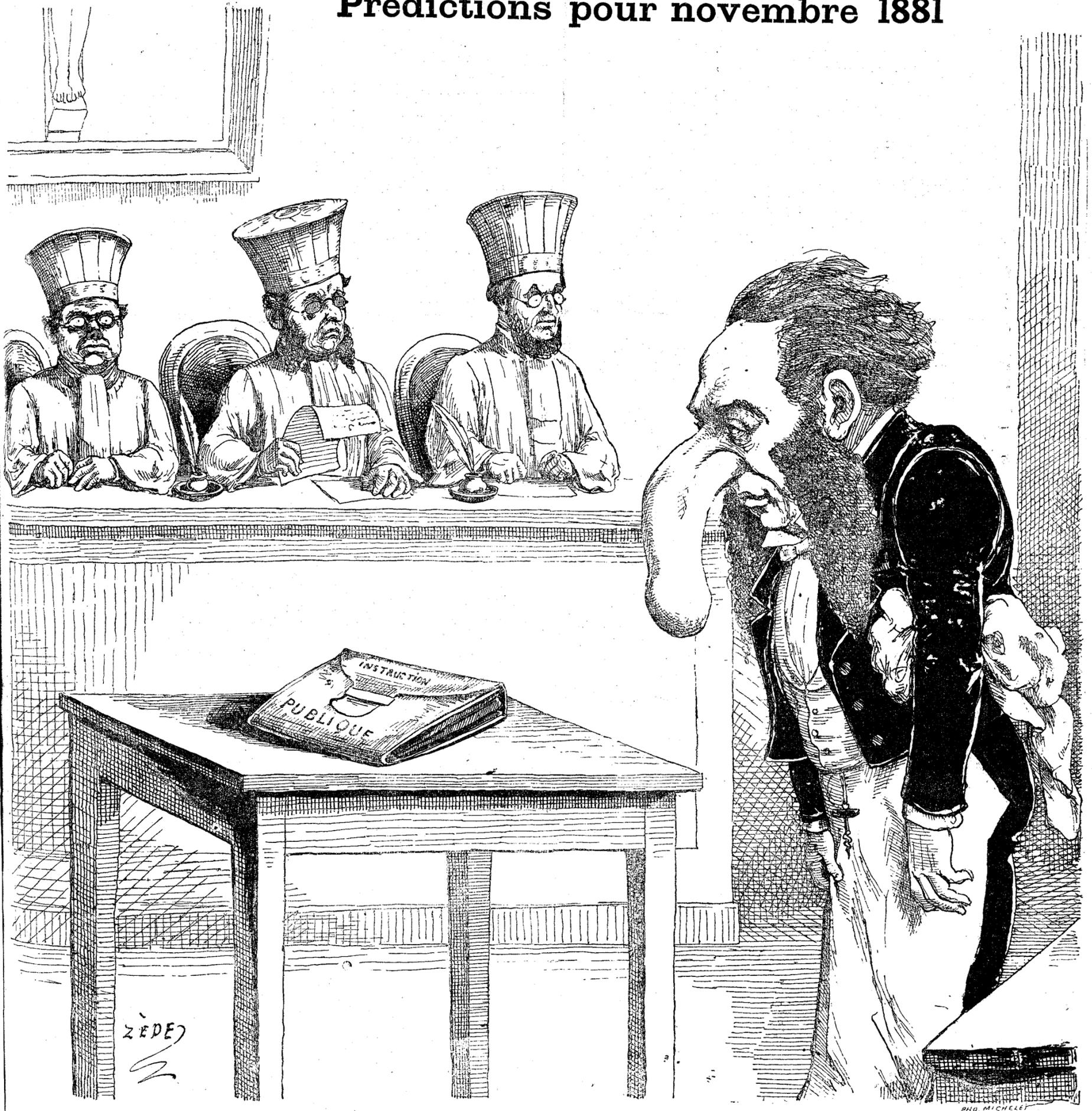
Annonces..... 25 cent. la ligne  
Réclames..... 50 cent. —

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fourrier,  
rue Confort, 14, à Lyon.

# LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

## Prédictions pour novembre 1881



ZÈDE

PHO. MICHELLE

LE PRÉSIDENT. — Prévenu, levez-vous,.... Vous êtes accusé de parricide, de fraticide, de vol, d'escroquerie, de concussion et de prévarication.... Qu'avez-vous à répondre ?  
LE PRÉVENU. — Monsieur le président, je viens de donner ma démission d'assassin, de voleur, d'escroc, de concussionnaire et de prévaricateur....  
LE PRÉSIDENT. — Hé ! que ne le disiez-vous plus tôt !.... Gendarmes, menez l'accusé en liberté !...  
L'HUISSIER. — La séance est levée !...

# LES AUTEURS DE LA GUERRE

La *Comédie politique*, qui a depuis quelques jours un correspondant à la Goulette, commence aujourd'hui une étude biographique et historique sur les individus et sur les Sociétés financières pour le compte et sous la pression desquels a été entreprise la campagne de Tunisie.

Certains nous reprocheront peut-être d'avoir, dans cette étude, franchi jusqu'au mur de la vie privée.

Nous ne nous en défendons point.

La vie privée d'un fonctionnaire appartient au public, en tant surtout qu'elle influe sur les affaires publiques.

Ce n'est point le moment, d'ailleurs, de se laisser arrêter par des distinctions subtiles.

La vérité aujourd'hui doit être connue tout entière.

Quand la France marche à la banqueroute, quand la patrie court à sa perte, quand nos soldats meurent chaque jour par centaines, c'est un devoir de patriotisme pour chacun de montrer :

Aux contribuables, pour quels motifs inavoués on les ruine.

Aux patriotes, dans quelle misérable aventure on a jeté le drapeau national.

Aux mères, pour quels ignobles drôles sont allés mourir les fils qu'elles pleurent.

Exposer dans toute sa nudité l'indignité des auteurs de la guerre : tel est le but de l'étude que la *Comédie politique* entreprend aujourd'hui.

Et qui sera continuée, quoi qu'il arrive.

ABEL DUCANGE.

## ELIAS MUSSALLI

Sujet tunisien, mais Cophte d'origine et chrétien. A longtemps été interprète au service du Bey. Il était premier interprète de S. A. lorsqu'il y a huit ans environ le vicomte de Botmiliau, alors consul général de France à Tunis, fit une quête pour l'hôpital français de cette ville. Le Bey et le premier ministre souscrivirent pour une somme d'environ 5,000 fr. Elias Mussalli, chargé de la porter au consul général, en garda la moitié pour lui.

Le vol fut constaté presque immédiatement : M. de Botmiliau, s'étant rendu auprès du Bey pour le remercier, accusa verbalement la somme qu'il avait reçue. Le Bey, étonné, dit qu'on avait remis le double. Le général Elias, pour ce fait, fut chassé de sa place, et malgré d'actives démarches de sa part, ni sous M. de Botmiliau, ni sous MM. de Vallat et de Billing, ses successeurs au Consulat général de France, il ne put avoir aucun emploi.

Comme il avait usé de sa position de premier interprète pour prélever des commissions sur toutes les affaires, nos consuls généraux, depuis le vol du don fait à notre hôpital, s'étaient énergiquement opposés à ce qu'il eût aucun emploi. — M. Villet, notamment, qui était en mission en qualité d'inspecteur général des finances de France à Tunis, connaissait tous les méfaits de Mussalli. Il tint la main ferme pour l'empêcher, malgré ses intrigues et celles, plus honteuses, de sa femme, de rentrer en place.

M. Villet est aujourd'hui référendaire à la Cour des comptes, et, si besoin en était, il pourrait, devant une Commission d'enquête, mettre à nu tout le passé d'Elias Mussalli.

Mais, dès que la femme de ce général devint la maîtresse de M. Roustan, ce dernier exigea du Bey que sa place de premier interprète lui fût rendue, et il le fit nommer en même temps sous-directeur du Ministère des affaires étrangères. Plus tard, après le traité du 12 mai, M. Roustan écarta le général Bacouch, qui remplissait très-honorablement les fonctions de directeur du Ministère du Bey, pour donner ladite place à Elias Mussalli.

C'est M. Roustan aussi qui l'a proposé et fait nommer commandeur de la Légion d'honneur, en l'attachant à la suite du premier ministre, Sidi Mustapha Ben-Ismaïl, lorsqu'il est allé, il y a quelques mois à peine, à Paris.

## M<sup>me</sup> ELIAS MUSSALLI

Depuis plus de 25 ans mène une vie de désordre. Sans fortune de chez elle, par le moyen de son inconduite et de ses manœuvres de toute nature elle a cependant sans cesse dépensé des sommes considérables. Lorsque son mari fut renvoyé et tenu à l'écart, elle tomba presque dans la misère. Elle vendit son hôtel, ses bijoux, etc... Mais depuis l'arrivée de M. Roustan elle a repris, naturellement, un train princier.

Pour complaire à notre consul général, le Bey ou son premier ministre ont fait don, dans un des quartiers les mieux situés de Tunis, au général Elias Mussalli de terrains de grande valeur. Un hôtel qu'il habite a été construit sur une partie desdits terrains. M<sup>me</sup> Elias Mussalli a équipage et un grand train de maison. Elle a racheté des bijoux splendides et de très-grande valeur, alors qu'il y a six ans elle ne pouvait pas payer la pension de ses fils et que le général Khérédine, par commisération, soldait ces dernières dépenses et accordait à son mari un secours annuel d'environ 4.000 francs.

M<sup>me</sup> Elias Mussalli a une influence immense sur M. Roustan.

C'est elle qui dirige toutes les affaires : tout le monde va solliciter sa protection toute-puissante. Elle vit publiquement avec notre ministre résident et fait les honneurs de la Mission. Cependant aucune femme

de consul étranger ne met les pieds chez elle, ni aucune femme du monde : elle est absolument mise à l'index.

Aujourd'hui M<sup>me</sup> Elias Mussalli n'est plus jeune. Elle a 48 ans. C'est sa dernière carte qu'elle joue avec M. Roustan. Elle comprend qu'après lui il n'y aura plus rien, et elle profite de son ascendant pour ramasser en toute hâte une grosse fortune.

Toujours et à toute époque elle a été la maîtresse, soit d'un consul de France, soit d'un membre de la Mission. Aussi l'a-t-on surnommée à Tunis « le *Pas-sage des consuls*. »

Son mari tolère avec un calme parfait l'inconduite de sa femme, dont il profite lui-même sans la moindre pudeur. Il vit, de son côté, avec la femme du sieur Voltera, que M. Roustan avait attaché également à la mission du premier ministre Mustapha Ben-Ismaïl, pour tenir la caisse — c'était tout naturel. — Ce même Voltera, grâce à M. Roustan, vient d'être nommé directeur de la Monnaie à Tunis. Ce ménage à cinq vit dans la plus complète harmonie.

M<sup>me</sup> Elias Mussalli est d'origine italienne. Son nom de famille est Traverso. Son père et sa mère étaient de très-honnêtes gens. Le père est mort. La mère, M<sup>me</sup> Traverso, vit retirée à Florence, avec la fille de M<sup>me</sup> Mussalli, qu'on veut soustraire aux effroyables exemples qu'elle aurait au foyer maternel.

Ambitieuse et vaniteuse outre mesure, M<sup>me</sup> Elias Mussalli souffre de la quarantaine absolue à laquelle l'ont condamnée toutes les dames honorables de Tunis. Dans son salon il n'y a jamais que des hommes. Mais tous y vont sans exception, car nul n'aurait le moindre appui de M. Roustan avant d'avoir été rendre hommage à sa maîtresse et d'avoir gagné ses bonnes grâces.

Lorsque M. Maccio vint à Tunis, en sa double qualité d'Italienne d'origine et de femme du sous-directeur du Ministère du Bey, elle alla, avec son mari, faire visite à M. et M<sup>me</sup> Maccio. Mais ni M. ni M<sup>me</sup> Mussalli ne furent reçus : le consul général d'Italie et sa femme, qui rendirent scrupuleusement toutes les visites qui leur avaient été faites, firent une exception éclatante pour le couple Mussalli à cause de leur triste notoriété. M<sup>me</sup> Maccio n'envoya pas même de carte, et M. Maccio fit porter, par son domestique, une seule carte à M. Mussalli à cause de sa qualité de fonctionnaire du Bey, mais voilà tout.

Un peu après, M. Roustan demanda à M<sup>me</sup> Maccio de lui présenter M<sup>me</sup> Mussalli. Refus de la part de la consulesse générale d'Italie. — Depuis rupture des relations amicales de M. Roustan avec M. Maccio et déclaration de guerre.

Il y a deux ans, l'irritation de M. Roustan et de M<sup>me</sup> Elias ne connut plus de bornes, à la suite d'une brochure publiée, en français et en italien, par un avocat italien, M. de Francesco, directeur de l'*Avenir de Sardaigne*. Dans cette brochure, vendue sur la place publique et en boutique, affichée pendant la nuit à la porte même du Consulat général de France, M<sup>me</sup> Elias était traitée de Messaline et de Pompadour, et M. Roustan recevait de grosses éclaboussures.

A partir de cet instant, M<sup>me</sup> Elias déclarait à qui voulait l'entendre qu'elle ferait bien voir si elle n'était pas assez puissante pour faire renverser M. Maccio par M. Roustan et pour, si besoin en était, « faire déclarer la guerre à l'Italie par la France. »

De là l'origine de la guerre de Tunisie.

M<sup>me</sup> Mussalli avait déjà antérieurement fait renverser le général Khérédine, premier ministre du Bey, parce qu'il avait refusé de rendre à son mari son ancien emploi.

Après le traité du 12 mai, c'est elle qui a maintenu momentanément en place le premier ministre Sidi Mustapha Ben-Ismaïl, parce que ce dernier lui a remis alors une somme de plus de 300,000 francs.

Ayant renouvelé ses demandes récemment, mais sans succès, le premier ministre, qui quelques jours auparavant était la perfection et qu'on venait de nommer grand-croix de la Légion d'honneur, est tombé subitement en disgrâce.

## DE SANCY

Issu d'une famille bourgeoise honorable, il a mené une vie aventureuse, des plus déréglées. Son véritable nom est Veillette-Devaux (Fernand-Fulmence) sans la moindre particule. Il n'a jamais été ni comte, ni de Sancy, bien qu'il porte effrontément ce nom et ce titre.

Il est né à Meaux (Seine-et-Marne), le 14 décembre 1830.

Engagé pendant deux ans dans un régiment de dragons sous son véritable nom Veillette-Devaux, il ne put obtenir que le grade de brigadier. En quittant le régiment, il se maria, puis entra au Ministère des affaires étrangères en 1850. Il avait 1,500 francs d'appointements. Il fut cassé aux gages pour avoir joué à la Bourse en communiquant les dépêches et les nouvelles qu'il recueillait au département. Cette punition lui fut infligée en 1854, alors qu'il était assez contentieux, dont M. Gaudin, actuellement député de Nantes, était alors le sous-directeur. Plus tard Sancy fut complètement rayé des listes du Ministère.

Il joua gros jeu, gagna d'abord, perdit tout ensuite. Il fut obligé de quitter Paris criblé de dettes, laissant sa femme ruinée avec quatre filles. Sa belle-mère soutint sa famille et lui passa une pension de 1,800 francs par an.

Après avoir été un peu partout, il alla échouer à Tunis, où, grâce à d'anciens amis, il obtint une concession de terre où il devait établir des haras modèles.

Il emmena avec lui une Américaine bien connue à Paris, M<sup>me</sup> R....., qui vivait séparée de son mari. M. Sancy lui mangea tout ce qu'elle avait, soit environ 150,000 francs.

Il fit ensuite une association non moins heureuse avec M. Wyse Bonaparte, lieutenant de vaisseau en disponibilité. Ce dernier engouffra aussi dans cette fameuse terre 200,000 francs, et plaïda avec le Sancy dans une série de procès.

Tantôt intime avec M<sup>me</sup> Elias Mussalli, tantôt brouillé avec elle, puis ayant regagné ses bonnes grâces, Sancy obtint celles de M. Roustan, dont il connaissait, d'ailleurs, tous les secrets, et le fit marcher, bon gré mal gré, le menaçant de tout dévoiler s'il ne l'appuyait. Ce sont les deux forçats à la même chaîne, marchant côte à côte, se craignant et se menaçant.

Enfin le sieur Sancy a cédé ses droits à la Société marseillaise, en prenant mille précautions pour empêcher ses créanciers de rien toucher de ce qu'il pourrait retirer de sa cession. On a fait, notamment, figurer dans l'acte de cession une hypothèque de 200,000 francs en faveur de la dame R....., son ancienne maîtresse, ou du bailleur de fonds, M. T....., cousin de cette dernière.

Il va sans dire que le sieur Sancy n'a fait que créer des embarras au Bey et au Consulat général de France, qui a dû le subir et le protéger, par peur de lui, le sieur Sancy étant homme, du reste, assez intelligent pour faire beaucoup de mal. Il est, au surplus, le protégé de M<sup>me</sup> Mussalli, et cela suffit.

Sancy s'était fait nommer contrôleur à la Commission des finances beylicales. Cette nomination eut lieu à l'élection, à Paris, chez M. de Lesseps, à la Mission tunisienne, 26, avenue Montaigne. Personne ne s'était présenté comme concurrent ; la lutte n'a donc pas été difficile. Seulement les bulletins imprimés qu'on distribuait, à la porte de la Mission, aux porteurs de titres de la dette tunisienne qui venaient voter portaient ces mots : « COMTE DE VAUX DE SANCY »

cy. » C'était tout simplement un faux, attendu qu'il n'est ni comte, ni de Sancy, mais simplement Veillet-Devaux sans particule. Lesdits bulletins sont conservés dans les archives de la Commission des finances à Tunis. Le cas est d'autant plus grave que ce sont des fonctions publiques rétribuées (6,000 francs par an) et qu'il s'agit de surveiller la bonne gestion des gages donnés aux créanciers de la dette tunisienne. Or M. Sancy ne s'est jamais servi de cette situation que pour s'occuper de ses affaires personnelles.

La femme de M. Sancy a obtenu contre lui un jugement de séparation de biens et de corps.

Tout le monde a pu voir M. Sancy la boutonnière ornée du ruban rouge, de rosettes multicolores et d'une brochette des mieux nourries, dans les soirées. Or on peut vérifier à la Légion d'honneur : jamais il n'a été autorisé, ni sous le nom de comte de Sancy, ni sous son véritable nom, à porter aucune décoration.

S'il a obtenu celle de Tunis, celle d'Italie et celle d'un petit pays d'Allemagne, c'est sous un faux nom, en se parant d'un faux titre et de fausses qualités, ce qui rend, en réalité, nuls ces brevets et l'expose simplement à des poursuites correctionnelles.

Il y aurait beaucoup, beaucoup à dire, mais on s'arrête.

M. Roustan, qui connaît parfaitement cette situation, la subit, la tolère et la protège, on le répète, par peur pour lui-même.

### COLONEL ALLEGRO

On a vu récemment dans les feuilles publiques que le Bey avait nommé le colonel Allegro gouverneur du Sud de la Tunisie. Ces jours-ci, on annonce qu'il va fournir des goums à la solde du gouvernement français.

M. Allegro est Français, fils d'un soldat de fortune mort commandant de spahis en Algérie.

Lui-même n'a fait aucune étude sérieuse. Il n'a obtenu aucun diplôme, pas même celui de bachelier. Il n'a été dans aucune école, dans aucun régiment, n'a assisté à aucune bataille.

Gros garçon, joflu, menant joyeuse vie, aimant la bonne table, n'ayant jamais un sou en poche et toujours de grands besoins. Très-protégé par M<sup>me</sup> Elias Mussalli : dès lors, naturellement, fort bien vu par M. Roustan, qui l'a fait nommer officier de la Légion d'honneur pour « ses grands services rendus à notre armée chez les Khroumirs. » — Il était constamment dans l'antichambre de M<sup>me</sup> Elias et dans celle de M. Roustan, accompagnant l'une et l'autre à Paris, compère compagnon avec le sieur Sancy.

Voilà l'homme qui devait pacifier, par son prestige, le Sud de la Tunisie. Ne pouvant gouverner dans son gouvernement du Sud, il va créer des goums « à notre solde. » On peut être sûr que ces goums seront nombreux.

### Chronique sous la Commune de 1881



La R. F. a Duhamel...  
Tant pis pour elle !  
Mais elle a M<sup>ssieu</sup> Grévy...  
Tant mieux pour lui !

Je ne serais nullement surpris que cette ritournelle, lancée par Saint-Cyr et Saumur, ne soit incessamment appelée à remplacer la traditionnelle « casquette au Père Bugeaud. » C'est qu'on n'y va pas de main morte à nos écoles militaires ! Il est aisé de constater les progrès prodigieux qu'y fait l'amour du gouvernement !

Il est vrai que l'on ne peut concilier l'amour de la France avec l'amour de la R. F.

Pourtant, M<sup>ssieu</sup> Grévy s'occupe énormément de l'armée : ainsi dernièrement — je pourrais citer le jour et l'heure — n'a-t-il pas eu, à l'Élysée, un long et technique entretien avec le marquis de Galiffet sur les « MODIFICATIONS A APPORTER AU PAQUETAGE DE LA CAVALLERIE !!! »

Oh ! ma tête, ma pauvre tête !  
Décidément, impossible n'est pas français.

Une des principales questions qui ont retardé l'entente des deux présidents, celui de la R. F. et celui des députés, est demeurée sous silence. Il importe de ne pas la taire plus longtemps à nos lecteurs.

Baccho tient essentiellement à la démission d'Albert, qui, comme gouverneur de l'Algérie, a pourtant bien brouillé, bien désorganisé et, par conséquent, bien mérité de la R. F.

Jules — qui devrait bien changer de prénom depuis qu'il étudie les termes techniques de l'armée, — Jules I<sup>er</sup> ne pouvait être de cet avis, à moins que l'on n'y mit Dann, en place.

Dann (abréviatif de Daniel), c'est son nouveau gendre, le frère de M<sup>me</sup> Pell (abréviatif de Pelouze), le mari de M<sup>me</sup> Will (abréviatif de Wilson).

Mais Baccho veut établir la veuve Molinari : il ne pouvait rester plus longtemps sourd à la fameuse voix de l'opinion publique. Aussi, pour soulager la misère de sa tante, a-t-il trouvé un système aussi ingénieux que celui imaginé par Jules pour venir en aide à son frère Albert.

Baccho veut faire de tante Véronica un gouverneur civil, femelle, laïque et obligatoire.

J'avoue que, pour ma part, je n'y vois pas un grand inconvénient.

Que nous ayons pour gouverneur de l'Algérie le citoyen Albert Grévy, frère du président de la R. F., ou la citoyenne veuve Molinari, tante du président des députés libérés, ça m'est parfaitement égal.

En effet, pourquoi, au dire de Jules Grévy, Albert Grr (abréviatif de Grévy) a-t-il été établi gouverneur de toutes les Algéries ? — C'est, toujours au dire de Jules Grr, parce que des députés (? ! ?) sont venus le trouver et lui ont dépeint toute l'impression que ressentiraient les Arabes en sachant que leur gouverneur serait le frère du président de la R. F.

Eh bien ! il est clair que les Bédouins pillards, connaissant encore mieux Gambetta que Grévy, ne serait-ce que comme concurrent, seraient très-touchés s'ils avaient sa tante pour gouverneur.

Et puis on calmerait bien des susceptibilités diplomatiques : l'Italie, qui nous voit justement là-bas d'un très-mauvais œil, serait, certes ! flattée en apprenant que nous y établissons comme gouverneur l'Italienne Veronica, tante de l'Italien Gambetta !

On prétend que ce dernier a infligé à la France la honte de se faire naturaliser Français, il y a quelque quinze ou vingt ans.

Jusqu'à plus ample informé, j'espère encore que non.

Car, enfin, tout nous prouve le contraire :

En 1870, tant qu'il a pu, il a poussé à notre ruine.

Il a destitué des généraux, comme Bourbaki.

Il a rendu impossibles les approvisionnements des armées en les confiant à ses associés Ferrand et autres.

Il veut supprimer Saint-Cyr et Saumur, qui sont les écoles d'où sortent nos officiers.

Dans un banquet, à NICE, il y a une cinquantaine de mois, n'a-t-il pas SOUHAITÉ ET PRÉCONISÉ HAUTEMENT LA RÉANIMATION des Alpes-Maritimes à l'Italie, SA PATRIE ? C'est de l'histoire absolument contemporaine.

Et l'on s'étonne aujourd'hui que, pour son profit personnel, il fasse ensevelir en Algérie, avec typhus et sans gloire, plus de cent soldats malades... par jour !

Mais Baccho s'en fiche un peu du sang français ! En a-t-il seulement une goutte dans les veines !!!

Son calcul géométrique était, au résumé, bien simple :

— J'envoie 50.000 hommes en Algérie, avec Farre comme ministre de la guerre et chef d'expédition tout à la fois. Il n'y aura, naturellement, que bévues et gredineries sur gredineries et bévues.

En admettant qu'il y meure, de fièvre seulement, 100 soldats par jour, 100 multiplié par 365 ça fait 36.500 Français de supprimés par année ordinaire et 36,600 par année bissextile.

C'est on ne peut plus clair et mathématique.

La R. F. a Duhamel...  
Tant pis pour elle !  
Mais elle a M<sup>ssieu</sup> Grévy...  
Tant mieux pour lui !

Saumur, 24 octobre 1881.

HIREL.

### CADEAUX DE NOCE



M<sup>lle</sup> Alice Grévy, fille et nièce des ex-amis de l'assassin Alibaud, s'est mariée samedi avec M. Daniel Wilson, sous-secrétaire d'Etat aux finances.... publiques et naguère interdit judiciairement de l'administration de ses finances.... privées.

A l'occasion de ce mariage, M<sup>lle</sup> Alice Grévy, en collaboration avec son auguste père, son auguste mère, son auguste époux et tous ses augustes oncles, a procédé avec empressement à la distribution de ses cadeaux de noce :

Duhamel a été pourvu d'une perception (30,000 fr. de revenu), comme complément de la Recette.... particulière qu'il possède rue Taitbout.

Le Clairon a été assigné devant le juge d'instruction pour offenses à la famille Grévy.

Les petits canards de Mont-sous-Vaudrey et autres résidences officielles ont eu de la brioche.

Une vingtaine d'officiers de Saumur ont été ou vont être mis en disponibilité par retrait d'emploi pour avoir chanté des couplets irrespectueux à l'endroit de la maison du Faubourg-Saint-Honoré et de la maison de la rue Taitbout.

Les Saint-Cyriens récemment expulsés par Farre sont restés simples soldats dans leurs règlements.

Et on annonce que Daniel Wilson, l'auguste prince consort, va être nommé sous-gouverneur de la Banque de France (300,000 francs d'indemnité).

J'aime à voir ainsi les Maisons souveraines user de leurs prérogatives royales, impériales et nationales, et, le jour où elles se mettent en noce, vouloir que leurs peuples soient en joie.

RAOUL.

L'administration de la COMÉDIE POLITIQUE envoie gratuitement quatre numéros consécutifs sur demande affranchie aux personnes qui, avant de s'abonner, désireraient connaître l'esprit du journal.

Après ces quatre numéros, le service est continué d'office et une quittance d'abonnement pour une année est remise à la Poste pour être recouvrée, à moins que dans l'intervalle on n'ait renvoyé le dernier ou l'un des derniers numéros reçus avec la mention REFUSE inscrite sur la bande, ou que l'on n'ait fait connaître son intention de ne s'abonner que pour six mois.

Il est bien entendu que les quatre numéros d'essai ne comptent point dans l'abonnement qui pourra être contracté.

### LES ABEILLES



(Suite)

Mon intention n'est pas de passer en revue toutes les insanités financières qui éclosent dans le cerveau des monteurs d'affaires de Paris.

Nous possédons déjà la Confiserie, la Laiterie générale. Il faut s'attendre à voir mettre en actions la Charcuterie, la Boucherie, l'Épicerie, la Pommedeterfriterie, la Galetterie du Gymnase et la Gras-Doublerie des Batignoles.

J'aurais trop à faire si je voulais examiner en détail des entreprises qui cherchent à amorcer les actionnaires par l'appât de gros intérêts et de dividendes fantastiques ! Je me contenterai pour aujourd'hui de prendre la dernière qui ait fait gémir la presse et couvert les murailles de ses affiches et de ses prospectus : la Compagnie commerciale des transports à vapeur français.

S'il faut juger de la solidité de cette affaire d'après celle des convictions politiques de son directeur, le transfuge Robert Mitchell, on avouera qu'elle doit inspirer une médiocre confiance !

Il y a pour cela, du reste, bien d'autres raisons :

Bien avant l'ouverture des chemins de fer, des canaux et des mille voies de communication qui relient Paris à Rouen et à la mer, alors qu'une seule route pavée, péniblement parcourue par un roulage aux allures de tortue, suffisait au transport des voyageurs et des marchandises, plusieurs tentatives de bateaux remorqueurs furent faites dans des conditions essentiellement économiques.

Il ne s'agissait plus alors de dépenser des millions, de construire des bâtiments de luxe, d'entretenir un personnel et un état-major ruineux, présidé par un député.

Des négociants de Rouen, versés dans les questions de roulage et de batellerie, s'étaient réunis en société, apportant leur matériel flottant et roulant, une clientèle déjà faite, des relations établies de longue date.

Quelques remorqueurs, d'une simplicité primitive, suffisaient à la besogne....

Et malgré cela ils se sont tous ruinés !

Pourquoi ?

Parce que la basse Seine est innavigable les trois quarts de l'année, que les bateaux ne peuvent avoir un tirant d'eau suffisant pour couvrir les frais de traction, que les chargements intermédiaires sont nuls, par suite de l'absence de quais et de passerelles d'abordage, etc., etc....

Et vous voulez que la Compagnie de Robert Mitchell trouve à vivre côte à côte avec deux chemins de fer dont les embranchements vont cueillir les marchandises à 25 lieues à la ronde ?

C'est sans doute pour nous faire croire à la possibilité d'un embarquement quai à quai que l'on a joint au prospectus une carte sur laquelle la ville de Louviers, éloignée de plus de douze kilomètres de Pont-de-l'Arche, est placée au bord de la Seine.

Ce détail suffit pour faire apprécier l'entreprise !

Je pourrais multiplier les citations, mais cela m'entraînerait trop loin. Je me contenterai de rapporter ce que j'ai entendu dire par un de nos plus habiles financiers : c'est que toute entreprise qui promet plus de cinq pour cent à ses actionnaires est un leurre et un attrape-nigauds, et qu'on ne verrait pas (au prix où est la Rente) les hommes sages et prudents se précipiter dessus, si les Compagnies financières donnaient à leurs actionnaires le quart seulement de ce qu'elles leur promettent.

Comment se fait-il que la presse, dont la mission est d'éclairer l'opinion publique et de la mettre en garde contre les filibustiers et les habiles qui exploitent les naïfs et les crédules, garde le silence et ne prenne la parole que lorsque quelque gros scandale a éclaté dans le monde de la finance !

Hélas ! c'est qu'il se produit pour elle ce que la Comédie politique a signalé pour les chemins de fer.

Ce ne sont plus des passes, des billets de circulation qu'on délivre à ses membres les plus influents, mais un certain nombre d'actions libérées, qu'ils s'empressent de laver aussitôt qu'elles font prime, ainsi que cela a eu lieu pour les Huitrières du Morbihan, dans lesquelles le directeur du Figaro a été compromis et a dû rendre gorge !

Et, pourtant, cela ne suffit pas aux loups-cerviers de la Bourse, aux matadors de la haute banque et aux directeurs des grandes Compagnies.

Les uns, comme la Banque parisienne, ont affirmé la quatrième page d'un grand journal.

D'autres ont créé des feuilles spéciales, chargées d'indiquer au public la Banque du coin, qu'il ne faut pas confondre avec sa rivale de la même rue.

Nous avons la Semaine financière, le Bulletin financier, le Monteur des valeurs à lots, le Conseiller de l'épargne, la Dépêche financière, le Crédit provincial, etc., etc., appartenant à des Sociétés ou à des banquiers, qui tous promettent à leurs abonnés des dividendes fantastiques, des intérêts de 10 et 12 pour cent, pourvu, toutefois, que vous leur remettiez votre argent.

Voilà la vérité vraie sur la situation financière de la R. F. :

Un palais de marbre, de porphyre et d'or reposant sur du sable mouvant.

Un trompe-l'œil où les millions s'entassent sur les millions.

Une prospérité sans égale....

Et derrière la toile... néant. Un ballon gonflé de vent, que le lion populaire, déchainé par les communards, crèvera d'un coup de pique.

Ch<sup>er</sup> E. DE LA RHOELLERIE.

### SOUSCRIPTION POUR LA TANTE DE GAMBETTA



Malgré le chaleureux appel que nous avons fait à la charité de nos lecteurs, nous avons recueilli très-peu de chose. La parenté de la vieille Véronique avec le député de Belleville lui a été très-préjudiciable dans la compassion des conservateurs.

Cependant dans notre numéro de dimanche prochain

nous détaillerons les offrandes : nous ne pouvons le faire aujourd'hui, plusieurs dons en nature nous ayant été annoncés et n'étant pas encore parvenus.  
Aussi bien comptons-nous que, cette semaine, nous aurons encore quelques aumônes à recevoir.  
LA RÉDACTION.

## AU BOUT DE LA LORNETTE

Faust, les Huguenots, les Huguenots, Faust, au Grand-Théâtre.  
Le Voyage d'agrément et d'agrément le Voyage, le Serment d'Horace et d'Horace le Serment, aux Célestins.  
Voilà le bilan du mois d'octobre sous la direction Campocasso, qui reçoit 200,000 fr. de subvention par an, soit 25,000 fr. par mois.  
25,000 fr. pour deux œuvres lyriques et une comédie pendant le mois d'octobre, c'est pour rien, et je crains sérieusement, en voyant de telles largesses musicales, que M. Campocasso n'en arrive à se ruiner.  
Ce qui me rassure un peu, c'est que tout semble indiquer que les 25,000 fr. de novembre serviront encore à subventionner exclusivement Faust, les Huguenots, le Voyage d'agrément et le Serment d'Horace.  
Ce qui me rassure encore, c'est qu'heureusement on a monté Faust avec une économie bien entendue, en confiant l'interprétation de ce grand-opéra, chef-d'œuvre de l'École

française, à des artistes d'opéra-comique, et quels artistes, ô Seigneur Dieu!...

O Vachot, ô Brocard, ô Délestang dernière manière, où êtes-vous?  
Vous ne vous en seriez jamais doutés, n'est-ce pas?... Eh bien! parole d'honneur, en voyant opérer le citoyen Campocasso, je songe à vous avec d'amers regrets!  
Sous vos directions... funambulesques, on nous donnait encore, de temps à autre et tant bien que mal, au Grand-Théâtre le répertoire courant ordinaire: la Favorite, le Barbier de Séville, le Trouvère, le Châlet, le Prophète, Charles VI, Guillaume Tell, Rigoletto, Norma, etc... Et aux Célestins le répertoire roulait bien sur une trentaine d'œuvres, petites ou grandes.  
Aujourd'hui, c'est différent :  
Sous la direction de l'Italien Campocasso, compliquée de la régie du Polonais Tréleski, on croit que Norma est un village des anciens Etats de l'Eglise, on appelle « Guillaume Un Tell » le dernier chef-d'œuvre de Rossini, et, quand on entend parler du Barbier de Séville, on demande généralement de quel barbier et de quelles villes il s'agit.  
Quant à la Favorite, au Trouvère, au Prophète, à Charles VI, à Rigoletto, on croit bien se souvenir que ce sont des œuvres lyriques d'une certaine notoriété, et on les monterait volontiers pour l'agrément du public lyonnais; mais pour les monter sur la première scène de la deuxième ville de France il faudrait avoir dans son personnel une chanteuse contrato, et l'Italien Campocasso, quoique doublé du Polonais Tréleski, a oublié... par économie, d'en engager une.  
BABYLAS.

## REVUE FINANCIÈRE

Paris, 22 octobre 1881.

La hausse du taux de l'escompte de 4 à 5 % par la Banque de France a amené une véritable panique sur notre marché. Il faut espérer que cette faiblesse sera de peu de durée. Le 3 % a varié de 83,90 à 84. Le 5 % s'est mieux tenu à 116,35. L'Espagne extérieure a peu changé à 26 1/4. Le Crédit foncier a résisté au mouvement qui entraînait toutes les valeurs dans une baisse désordonnée: de 1650 il s'est fixé à 1680. La Foncière de France et d'Algérie, malgré les mauvaises dispositions des capitalistes, a encore eu une tenue satisfaisante. C'est un fait considérable à constater que la fermeté avec laquelle se sont tenues les actions de la Société française financière: on a coté 995. L'occasion est excellente pour acheter immédiatement les actions de la Banque transatlantique, car ces titres seront parmi ceux qui profiteront le plus largement de la reprise des affaires.  
La Banque nationale se trouve à 665: c'est une des valeurs qui sont le moins atteintes par la tourmente qui sévit sur le marché; la reprise se décidera avec plus de vigueur dès que le calme sera rétabli. La Compagnie franco-algérienne reste à 510 et le Petit Journal à 845. Le Crédit général français reste à 805. La Banque de prêts s'est traitée de 605 à 610. L'obligation des Messageries fluviales, ne se traitant qu'au comptant, reste très-ferme à 288,25. L'action Maletta s'élève à 515. La Société générale de fournitures militaires s'est échangée couramment à 560. Les actions d'Alais au Rhône sont toujours très-fermes à 500 et les obligations à 315; ces titres sont bons à acheter actuellement. Citons comme placement de tout repos l'obligation de l'Hypothèque foncière: elle donne un revenu bien supérieur à beaucoup de valeurs similaires; elle ne coûte que 500 francs, payables en 9 paiements échelonnés de 2 mois en 2 mois par 50 francs. Bonnes demandes à 630 sur la Société nationale d'exploitation des mines. Lyon 1800. Orléans 1335.

BALLERO.

Le Gérant: E. HARLY.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.

En ce moment, les grandes places financières en général et la place de Lyon en particulier sont en proie à une fièvre d'agiotage et de spéculations malsaines que patronnent ou lancent un grand nombre d'administrations ou de Banques d'apparences souvent honnêtes et sérieuses.

Déjà plusieurs de nos confrères ont cru devoir réagir contre ce mouvement dangereux et ont attaqué dans leurs colonnes ces spéculations effrénées. Il nous a semblé, à nous, qu'il y avait encore mieux à faire que de se borner à combattre cet agiotage à outrance, à savoir: de refuser résolument à de telles affaires une publicité que nous avons pu, quoique à tort et souvent par inadvertance, leur accorder à une époque où la fièvre spéculative n'avait pas atteint le paroxysme actuel et où le cri d'alarme n'avait point encore été poussé.

C'est dans ce refus de notre part qu'a pris naissance le conflit actuellement existant entre nous et l'agence V. Fournier, concessionnaire de nos annonces et qui a accepté d'être l'intermédiaire pour la publicité de certaines maisons se livrant à l'agiotage que nous réprouvons.

Eh bien! malgré l'insistance... judiciaire de l'agence V. Fournier, nous n'en persistons pas moins dans notre refus d'insérer dans nos colonnes des avis ou articles financiers à nous envoyés par elle.

En agissant ainsi, nous obéissons aux inspirations d'un double devoir: Devoir de loyauté envers nos lecteurs, auxquels nous devons la vérité, et rien que la vérité, même en matière financière. Et devoir de prudence envers nous-mêmes. Ce n'est point toujours impunément, en effet, qu'un journal peut ouvrir ou prôner des souscriptions à des « affaires, » et il peut parfaitement lui arriver d'encourir une grave responsabilité dans le cas où la souscription prônée aurait eu pour le souscripteur des conséquences dommageables.

Un exemple entre plusieurs!

On lit dans le numéro du 20 octobre du Salut public, journal dont les annonces sont, comme les nôtres, concédées à l'agence V. Fournier:

### LA SPÉCULATION DEVANT LES TRIBUNAUX

Depuis le jour où M. Oscar de Vallée, dans son livre sur les Manieuvres d'argent, parlait de la « loi frémissante, inappliquée et vaincue en présence de l'agiotage frauduleux, » le temps a marché, la justice a pris sa revanche: presque chaque jour nous voyons un tribunal condamner, comme solidairement responsables des pertes subies, les directeurs et administrateurs de Compagnies.

Aujourd'hui, le Tribunal de la Seine a admis la responsabilité du directeur d'un journal financier qui a ouvert et prôné la souscription de 40,000 actions d'une Compagnie qui, un beau jour, fut contrainte de cesser le service des intérêts de ses actionnaires.

Voici quels sont les faits: Il s'est fondé à Barcelone une Société sous le nom de « Banco popular espanol; » son but était de faire à des communes d'Espagne des avances garanties par des rentes espagnoles et inaliénables.

M. Beure, directeur du journal le Moniteur de la Banque et de la Bourse, a ouvert et prôné la souscription de 40,000 obligations émises par cette Compagnie, sur lesquelles 1,800 titres ont été placés par son intermédiaire.

L'un des obligataires, M. Terry, prétendant que les titres de cette Société n'avaient aucune valeur, et qu'il avait été engagé à les souscrire par suite des articles publiés par le Moniteur de la Banque, a formé contre M. Beure une demande en paiement de 13,400 fr., représentant la somme par lui déboursée pour souscrire et acheter ses obligations.

Le Tribunal a rendu un jugement dont voici les principaux considérants:

Attendu que le journal le Moniteur de la Banque et de la Bourse, dont Beure est le directeur-proprétaire, a, le 27 octobre 1872, annoncé une émission de 40,000 obligations de la Compagnie dite « Banco popular espanol; »

Que ces titres étant signalés comme présentant les garanties les plus sérieuses au point de vue de la sécurité du placement et appelés dans un avenir prochain à jouir d'une prime qui tendrait de plus en plus à s'élever, la hausse même devant d'autant moins tarder à se produire que le tirage de toute une série d'obligations aurait lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1872, et qu'un coupon de 20 fr. serait payé le 1<sup>er</sup> janvier 1873;

Attendu que si Beure, en ouvrant une souscription qui devait lui procurer un bénéfice considérable, a reproduit les déclarations de Erolès sans en vérifier la sincérité, ce fait suffirait pour engager sa responsabilité;

Attendu que Beure n'a pas inséré dans le Moniteur de la Banque et de la Bourse la copie d'un document étranger à la rédaction;

Que les articles relatés ci-dessus contiennent des affirmations personnelles, répétées avec insistance et accompagnées de commentaires et de prévisions favorables;

Que l'attitude prise par Beure lui imposait le devoir d'établir que les opérations de la Banque populaire espagnole offraient des gages de sécurité et méritaient la confiance du public;

Qu'il ne fournit aucune preuve à l'appui de ses allégations, qui ont eu pour résultat de déterminer Terry à souscrire;

Condamne Beure à payer à Terry 13,400 fr., avec intérêts à 5 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1872, contre remise des titres.

Dans nos prochains numéros, si l'agence V. Fournier continue bénévolement à laisser libre la place ou une partie de la place réservée, en vertu de notre traité, à son feuilleton d'annonces commerciales, nous publierons d'autres documents judiciaires du même genre.

Ne fût-ce que comme avis donné à des confrères qui n'auraient point entrevu le danger aussi vite que nous, de telles insertions auront encore leur utilité.

L'Administration de la Comédie politique.

## A LOUER DE SUITE

### LE MOULIN D'AILLY

Près ROANNE (Loire).

Ce moulin est situé sur la commune de Parigny, à 4 kilomètres de la gare du Coteau (près de Roanne), gare correspondante avec la ligne de Paris à Lyon, par Tarare et par Saint-Etienne, comme aussi avec la ligne de Paray-le-Monial (cette dernière en construction devant être livrée avant un an).

Ce moulin, de plus, est à dix mètres environ de la ligne de chemin de Paris à Lyon par Tarare et peut obtenir un embranchement pour desservir l'usine, usine composée de dix paires de meules.

Ce moulin est mu par eau, qui manque rarement; la chute est de 7<sup>m</sup>,50, faisant marcher deux roues hydrauliques, et, de plus, il a été ajouté, il y a trois ans, une machine à vapeur de la force de 35 chevaux, fournie par la maison Pauwel. — Le moulin est à prendre immédiatement et peut fonctionner de suite.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Chetard, architecte à Roanne (Loire).

**LE CAFÉ DES GOURMETS**  
est composé des meilleures sortes.  
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.  
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: **TREBUCHEN**  
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

## ARMES DE CHASSE

### ET DE TIR FABRIQUE ET RÉPARATION

Fourniture et échange  
Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER, 20, rue d'Algérie, Lyon

COMPAGNIE DES EAUX MINÉRALES DE **SIGALMIER**  
LA MILLÈRE MARCHÉ DES EAUX DE TABLE MINÉRALES NATURELLES  
EXIGER LA SOURCE COURBIÈRE  
EXIGER LA SOURCE NOUVELLE  
13 fr. la Caisse de 50 bouteilles. Le cent, 26 fr.  
SPARKLING DE St-Galmier  
Eau moussante  
Colonies et sous les climats tropicaux.  
Adresser les demandes à l'Administration, 78, RUE DE RIVOLI, PARIS

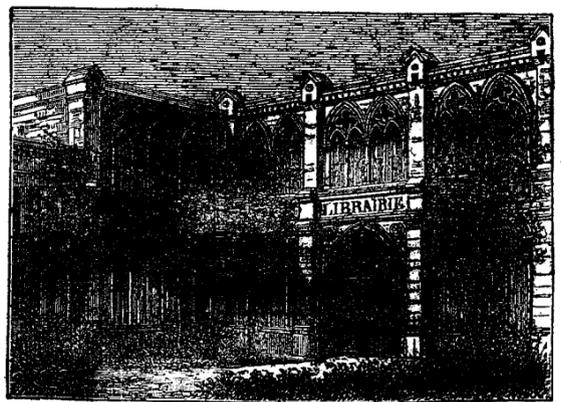
33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

## A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

### PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principaux villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois.  
En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIQUO, 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

Abonnement sans frais à tous les journaux français et étrangers

V. FOURNIER, rue Confort, 14, LYON

## HERNIÉS

sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. — En conséquence, plus de bandage. Docteur GAILLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom